

# SERVICE DES SPORTS

---

## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT STAGES SPORTIFS

Ville de LONGJUMEAU

Parc des sports Frédéric Langrenay

25 rue Léontine Sohier

91160 LONGJUMEAU

01.64.54.59.37

sports@longjumeau.fr

## Table des matières

Préambule : .....	2
ARTICLE 1 LES STAGES SPORTIFS .....	2
ARTICLE 1.1 PERIODES ET CRENEAUX .....	3
ARTICLE 1.2 CONDITIONS D'ACCES .....	3
ARTICLE 1.3 MODALITES D'INSCRIPTION .....	3
ARTICLE 1.4 TARIFS.....	4
ARTICLE 1.5 : ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ.....	4
ARTICLE 1.6 MODALITES D'ANNULATION .....	4
ARTICLE 1.7 : ANNULATION DE SÉANCE PAR LE SERVICE.....	4
ARTICLE 2 ASSURANCE, RESPONSABILITÉ DU SERVICE .....	4
ARTICLE 3 ACCEPTATION DU REGLEMENT .....	4

### Préambule :

Les liens entre la ville de Longjumeau et le monde du sport sont actuellement très importants. Cette situation découle principalement de l'engagement du mouvement sportif dans la diversification des modes de pratique, touchant ainsi un public de plus en plus large. Plus récemment, cela résulte également des mesures mises en place par la municipalité de Longjumeau pour accompagner ces évolutions.

Cela se manifeste de différentes manières, notamment par la rénovation de nombreux équipements sportifs, l'organisation ou la co-organisation d'événements sportifs locaux, l'intégration du sport dans les politiques d'éducation et de santé. Toutes ces initiatives témoignent de l'importance que la ville de Longjumeau accorde au sport en tant qu'élément clé du développement de son territoire et du bien-être de ses résidents.

Il est donc indéniable que le sport fait partie intégrante du tissu urbain de Longjumeau, contribuant à son dynamisme socio-culturel et éducatif.

### ARTICLE 1 LES STAGES SPORTIFS

Les stages sportifs organisés pendant les vacances scolaires au sein de notre service des sports constituent une opportunité enrichissante pour les longjumellois scolarisés en élémentaire. Ces stages sont conçus pour allier le plaisir de la pratique sportive à un environnement éducatif stimulant, favorisant le développement physique, social et personnel de chaque participant.

Diversité des Activités : Les stages sportifs proposent une variété d'activités adaptées à différents niveaux et intérêts, offrant ainsi aux participants la possibilité de découvrir de nouvelles disciplines et de diversifier leurs compétences sportives.

Encadrement Professionnel : Les participants bénéficient d'un encadrement professionnel assuré par des éducateurs qualifiés, favorisant un apprentissage de qualité et garantissant la sécurité des participants.

Apprentissage Ludique : Les activités sont conçues de manière ludique pour favoriser l'apprentissage par le jeu, permettant aux participants de développer leurs compétences sportives.

Sociabilisation et Échanges : Les stages sportifs encouragent la sociabilisation et les échanges entre les participants, et favorisant le développement de l'esprit d'équipe, de l'entraide et du respect mutuel.

Les principales valeurs recherchées lors des stages :

Inclusion : Les stages sportifs sont ouverts à tous les niveaux, favorisant ainsi l'inclusion de chacun, indépendamment de ses aptitudes sportives initiales.

Respect : Le respect des règles du jeu, des coéquipiers, des éducateurs et de l'environnement est une valeur essentielle inculquée tout au long des stages.

Plaisir et Bien-Être : Les participants sont encouragés à prendre du plaisir dans la pratique sportive, favorisant ainsi le bien-être physique et psychique.

Les stages sportifs pendant les vacances scolaires constituent une occasion idéale pour les participants de vivre une expérience sportive enrichissante, où le plaisir, le développement personnel et la socialisation sont au cœur de chaque activité proposée.

## ARTICLE 1.1 PERIODES ET CRENEAUX

Les stages sont programmés pendant les périodes de vacances scolaires. Durant les petites vacances, chaque stage se déroule pendant une semaine, à raison d'une session quotidienne de 1h30 chaque après-midi. Ce temps de pratique s'étend à 3 heures durant les stages multisports des vacances estivales.

## ARTICLE 1.2 CONDITIONS D'ACCES

Les stages sont ouverts aux Longjumellois et non-Longjumellois de 6 à 11 ans, correspondant aux classes allant du CP au CM2.

## ARTICLE 1.3 MODALITES D'INSCRIPTION

À l'ouverture des inscriptions, un formulaire d'inscription, incluant un questionnaire de santé obligatoire pour la pratique du sport, est mis en ligne sur le site de la ville et est également disponible en version numérique auprès du service des sports par mail à l'adresse suivante : [sports@longjumeau.fr](mailto:sports@longjumeau.fr). Ce formulaire est à compléter dans son intégralité, et à déposer à la Régie Unique de l'Hôtel de Ville, située au 6 bis, rue Léontine Sohier, 91160 Longjumeau, accompagné des pièces justificatives demandées :

- Du règlement
- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour bénéficier du tarif longjumellois.

Le formulaire est également disponible à la régie unique en cas d'impossibilité d'impression.

**Aucune inscription ne sera prise en compte sans l'ensemble de ces pièces.**

**L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'une fois le paiement enregistré.**

**Aucun enfant ne sera accepté en stage en cas de non-paiement.**

#### ARTICLE 1.4 TARIFS

- 11,45 € pour les longjumellois
- 24 € pour les non longjumellois

Le règlement se fait en Chèque, Espèces ou Carte Bancaire à la Régie Unique de l'hôtel de Ville, au 6, bis rue Léontine SOHIER 91160 LONGJUMEAU

#### ARTICLE 1.5 : ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

Pour des raisons d'organisation et de respect, chaque participant doit se montrer assidu, et ponctuel. En cas d'absence ou de retard exceptionnels, un parent doit en informer le service des sports par mail à l'adresse : [sports@longjumeau.fr](mailto:sports@longjumeau.fr)

#### ARTICLE 1.6 MODALITES D'ANNULATION

Une fois le dossier complet et le paiement effectué, l'inscription est définitive.

**Aucun remboursement ne pourra avoir lieu**, sauf en cas d'absence sur la totalité du stage pour raison médicale. Dans ce cas, un remboursement pourra être envisagé, sur présentation d'un justificatif.

#### ARTICLE 1.7 : ANNULATION DE SÉANCE PAR LE SERVICE

Le service des sports peut être amené à annuler une séance pour des raisons indépendantes de sa volonté (absence d'un encadrant, intempéries, indisponibilité du gymnase, jour férié). Dans ce cas, la séance ne pourra pas être reprogrammée au cours de l'année.

#### ARTICLE 2 ASSURANCE, RESPONSABILITÉ DU SERVICE

La ville de Longjumeau dispose d'une assurance Responsabilité Civile pour l'ensemble des activités proposées.

La responsabilité de la ville est engagée à partir de la prise en charge des enfants par un éducateur du Service des Sports. De ce fait, chaque parent doit accompagner et récupérer son enfant auprès des encadrants.

#### ARTICLE 3 ACCEPTATION DU REGLEMENT

Un exemplaire de ce règlement est remis à chaque parent lors de l'inscription à un stage sportif. Il est également disponible sur le site Longjumeau.fr

Ce règlement prend effet à compter du 2 Septembre 2024 et peut être modifié par arrêté du Maire. Dans ce cas, une version actualisée sera mise à disposition et mise en ligne sur le site de la ville.